

Note d'information – Organisation de l'épreuve du BC3 (DEME / DETISF)

Textes de références :

- [décret n° 2024-655 du 1er juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;](#)
- [arrêté du 1er juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;](#)
- [arrêté du 22 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;](#)
- [instruction n° DGCS/4A/2025/79 du 31 juillet 2025 relative à la mise en œuvre de la révision du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale \(DETISF\) ;](#)
- [décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;](#)
- [arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;](#)
- [arrêté du 18 mars 2025 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;](#)
- [instruction interministérielle n° DGCS/4A/DGESCO/A2-3/2025/88 du 6 août 2025 relative à la mise en œuvre de la révision du diplôme d'Etat de moniteur éducateur \(DEME\).](#)

Contexte :

Cette note vise à accompagner les établissements de formation en travail social (EFTS) en proposant des outils et des recommandations. Elle n'a pas de caractère contraignant : l'organisation de l'épreuve reste sous la responsabilité des EFTS, conformément aux arrêtés du 5 juillet 2024. Elle est le fruit d'un groupe de travail réunissant des EFTS agréés pour le diplôme d'Etat de moniteur-éducateur (DEME) ou le diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF), le rectorat et la DREETS.

Objectifs :

Harmoniser les typologies de sujets et les attendus en matière d'évaluation des compétences.

Favoriser la mutualisation entre centres de formation pour la conception des sujets et l'organisation des épreuves.

Propositions :

Les EFTS peuvent s'associer pour élaborer des sujets communs et organiser l'épreuve simultanément afin de garantir l'équité entre candidats.

Une banque de sujets pourrait être constituée pour anticiper les sessions futures (prévoir au moins 2 à 3 sujets par session, incluant rattrapage et cas de force majeure).

Les sujets et leurs corrections peuvent être soumis pour avis aux services du rectorat et de la DREETS suffisamment en amont de la date de l'épreuve.

Rappels réglementaires :

Les éléments suivants doivent être transmis au moins deux mois avant la date de l'épreuve au rectorat pour le DEME ou à la DREETS pour le DETISF :

- Calendrier, sujet et corrigé pour le BC3 ;
- Liste des candidats ;
- Liste des correcteurs/examineurs.

Format du sujet (conformément à l'instruction) :

L'instruction précise que le format de l'étude de cas ne doit pas dépasser une page, saisie à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, en police Arial, taille 12.

Afin de respecter cette consigne, il est recommandé de prévoir une page de garde comportant les informations jugées utiles par chaque EFTS, à savoir au minimum :

- le diplôme visé ;
- l'intitulé de l'épreuve : *Bloc de compétences 3 : « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours »* ;
- la liste des compétences évaluées par cette épreuve ;
- la date et l'heure ;

- la durée de l'épreuve ;
- les consignes habituelles, par exemple :
« Les copies sont anonymes et ne doivent comporter aucun signe distinctif (noms, lieux de stage, signature, centre de formation, couleurs de stylos différentes, surlignage, etc.). Toute copie ne respectant pas cette obligation d'anonymat sera sanctionnée. Les brouillons ne seront pas corrigés. »

L'énoncé du sujet sera proposé sur une deuxième page (présentation recto/verso possible).

Il débutera par un texte court (maximum une demi-page) présentant le contexte d'intervention, en adéquation avec les activités relevant des compétences du BC3 propres au DEME ou au DETISF. Ce texte introduira ensuite une situation servant de point de départ à la réflexion du candidat.

Comme indiqué par l'instruction, cet énoncé devra comporter les indications nécessaires pour permettre une analyse mobilisant les acquis du parcours de formation.

Enfin, deux questions seront posées, avec les formulations suivantes :

- *Expliquer, après avoir analysé ce contexte d'intervention, comment vous allez vous inscrire dans le travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours.*
- *Dans le cadre de votre intervention, rédiger un écrit professionnel en utilisant le support de communication de votre choix.*
Une phrase introductive précisera les destinataires et l'objet de la communication.